

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 octobre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Taïbi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 04-02 du 15 octobre 2020

PROGRAMMATION EMPLOI INSERTION 2020 – SUBVENTIONS POUR L'INSERTION DES JEUNES – PREMIER VOLET DE L'ACCORD STRATÉGIQUE AVEC LES PLANS LOCAUX PLURIANNUELS POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental du 18 avril 2019 qui approuve la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre le Département et l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,

Vu sa délibération n°III du 8 juillet 2020 qui approuve l'avenant 2020 à la convention susvisée,

Vu l'instruction n°DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »,

Vu l'instruction n° DGCS/ SD1B/DIPLP/DGEFP/SDPAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de cette stratégie,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 5 juin 2019 entre l'Etat et le Département de la Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention d'un montant total de 1 294 000 euros aux organismes ci-dessous désignés au titre de leurs actions et projets en faveur de l'insertion, répartie comme suit :

- Mission Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes (MIJJ Épinay-sur-Seine, Île-Saint-Denis, Villetaneuse, Saint-Ouen) 48 000 euros
- Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ) 4-93 (Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville) 48 000 euros
- Mission Locale LA MIRE (Bobigny, Drancy, Blanc-Mesnil) 44 000 euros
- Mission Locale Intercommunale (La Courneuve, Le Bourget, Stains, Dugny) 42 000 euros
- Mission Locale Intercommunale (Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte) 61 000 euros
- Mission Locale d'Aulnay-sous-Bois 28 000 euros
- Mission Locale Objectif Emploi (Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine) 42 000 euros
- Mission Locale d'Aubervilliers 40 000 euros
- Mission Locale de Bondy 40 000 euros
- Mission Locale Sud 93 (Noisy-le-Grand et Gournay-sur-Marne) 26 600 euros
- Mission Locale de la LYR (Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas) 40 000 euros
- Mission Locale de la Dhuis (Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Livry-Gargan, Le Raincy, Vaujours, Coubron) 44 000 euros
- Mission Locale Intercommunale (Gagny, Pavillons-sous-Bois, Villemomble) 40 000 euros
- Mission Locale de la Marne aux Bois (Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne) 51 400 euros
- Association Convergence 93 95 000 euros
- Association AURORE 128 000 euros
- Association La Sauvegarde 64 000 euros
- Association Ecole 2^{ème} Chance 350 000 euros
- Association Nos Quartiers ont du Talent 35 000 euros
- Association La Toile Blanche 27 000 euros

- ALLOUE une subvention de 27 710 euros au PLIE du Blanc-Mesnil, au titre de l'accord stratégique ;

- APPROUVE les conventions à conclure avec les associations « Convergence », « La Toile Blanche », « la Sauvegarde », « Aurore », « Ecole de la 2^{ème} chance » (E2C), « Nos Quartiers ont du Talent (0 NQT) » et le PLIE du Blanc-Mesnil, dont projets ci-annexés ;

- APPROUVE le modèle de convention type, ci-annexé, à conclure avec les 14 missions locales, ci-dessus mentionnées ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.